



Elargissement d'une voie d'accès

Par **Bernard254**, le **25/05/2016** à **18:07**

Notre maison d'habitation, acquise dans les années 90, se situe à une vingtaine de mètres de la voie publique. Le seul accès possible est un chemin de 2,20 mètres de largeur. Il est donc trop étroit pour le passage d'une automobile. Un empêchement d'autant plus frustrant que ce chemin aboutit directement à un garage de grande dimension et que nous ne disposons d'aucune place de stationnement dans la rue. A plusieurs reprises, nous avons sollicité notre voisin pour qu'il nous cède une bande de 50 cm de terrain dont il ne fait aucun usage. Notre demande était assortie de conditions financières motivantes. En vain !

Nous souhaiterions savoir si, dans le cas présent – propriété enclavée inaccessible à un engin motorisé –, la loi nous offre des possibilités de recours.

Avec nos remerciements.

Cordialement